

Message important aux abonnés du service de l'eau des communes du SINOTIV'EAU



Beaune, le 12 décembre 2024

Madame, Monsieur,

A compter du 1er janvier 2025, le SINOTIV'EAU (Syndicat intercommunal d'alimentation d'eau potable et d'assainissement Ouche, Norge et Vouge) va déléguer la gestion du service de distribution d'eau potable à Veolia.

Veolia devient donc votre nouveau délégataire pour l'eau potable et interlocuteur privilégié à compter de cette date.

Pour que cette transition se déroule dans les meilleures conditions, nous vous invitons à prendre connaissance des informations ci-dessous.

Croyez en l'engagement attentionné de l'ensemble de nos équipes pour être à votre service.

Votre responsable consommateurs

POINTS IMPORTANTS DE VOTRE NOUVEAU CONTRAT

> CALENDRIER DE FACTURATION

Dans le cadre de ce nouveau contrat, vous recevrez à présent une facture d'eau VEOLIA. Nous nous chargeons de facturer sur la même facture l'assainissement pour le compte du gestionnaire

Fin du 1er Trimestre 2025

Facturation d'abonnement du 1er semestre 2025

Fin du 1er Semestre 2025

Facturation d'abonnement du 2ème semestre 2025

Facturation de la consommation du 1er semestre 2025

> ACCUEIL PHYSIQUE DES CONSOMMATEURS

Nous sommes à votre disposition chaque dernier lundi du mois de 9h à 12h et de 13h30 à 15h30 à l'Espace France Services de Nuits-Saint-Georges au 3 rue Jean Moulin pour répondre à toutes vos questions.

A venir prochainement : un accueil une journée par semaine sur le territoire du SINOTIV'EAU.



INFORMATION PRÉLÈVEMENT ET MENSUALISATION

Pour assurer la sécurité de vos données bancaires, ces dernières nous seront transmises par votre délégataire actuel sauf avis contraire de votre part auprès d'eux.

Ensuite, vous devrez nous transmettre un mandat compte signé dans le cadre d'une autre communication à venir pour vous permettre de conserver ce service.

- Si vous optez pour le prélèvement automatique à la facture :
 - > il sera pris en compte lors de votre prochaine facture de juillet 2025
- Si vous optez pour la mensualisation :
 - > elle démarrera à partir du mois d'août 2025



JE PRENDS CONTACT COMME J'AI ENVIE



Appli "Veolia et moi"

Android ou Apple en flashant
le QR code ci-dessous



Agence en ligne www.eau.veolia.fr



0969 323 458*

du lundi au vendredi de 8 h à 19 h /
samedi de 9 h à 12 h
24/7 pour les urgences techniques
*Appel non surtaxé



Veolia Eau

TSA 50119 - 37911 Tours Cedex 9



Accueil Consommateurs

3 rue Jean Moulin Nuits Saint Georges
Le dernier lundi de chaque mois de 9h à 12h et de
13h30 à 15h30 à l'Espace France Service



Votre contact délégataire assainissement : SUEZ

- Service client du lundi au vendredi de 8 h à 19 h et le samedi de 8 h à 13 h : 0977 408 408*
- Service urgence 24h/24 : 0977 401 126* *Appel non surtaxé
- Suez Eau France Service Client TSA 50001 - 36400 LA CHATRE

JE PRENDS CONNAISSANCE

de mon nouveau règlement de service

Ce document définit les prestations assurées ainsi que les obligations respectives de l'exploitant et des abonnés.

de la politique de confidentialité des données à caractère personnel

Vos données sont collectées et utilisées pour assurer les services pour lesquels nous sommes missionnés, consultables, modifiables par vos soins, toujours bien gardées, conservées pendant la durée de notre relation contractuelle et pendant 5 ans après son terme, non transmises à des tiers à des fins commerciales, sans votre autorisation.

Ces 2 documents sont consultables en version numérique sur www.eau.veolia.fr ou sur simple demande par courrier.

de mes droits en cas de manquement aux principes d'égalité, de laïcité et de neutralité

Si vous constatez un manquement de Veolia à ces principes dans le traitement des demandes, vous pouvez le signaler par écrit via notre formulaire de contact (motif Réclamation) disponible sur notre site internet eau.veolia.fr en précisant dans votre message la mention « Manquement aux principes d'égalité, de laïcité et de neutralité ».

Madame, Monsieur,

Le SINOTIV'EAU (Syndicat intercommunal d'alimentation d'eau potable et d'assainissement Ouche, Norge et Vouge) va déléguer la gestion du service de distribution d'eau potable à Veolia au premier janvier 2025.

Dans le cadre de ce nouveau contrat, vous recevrez désormais une facture d'eau VEOLIA, sur laquelle sera également facturé la part pour le compte du gestionnaire de l'assainissement.

Nous tenons également à vous informer qu'à compter du 1er janvier 2025, Suez devient le gestionnaire du service de l'assainissement de votre commune.

Croyez en l'engagement attentionné de l'ensemble des équipes de Veolia pour être à votre service.

Nous vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année !

Votre Service Consommateurs